

Dons patriotiques d'un cavalier armé et équipé, d'argenterie et d'effets d'habillement par la commune de Sauveterre (Bec d'Ambès), lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques d'un cavalier armé et équipé, d'argenterie et d'effets d'habillement par la commune de Sauveterre (Bec d'Ambès), lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 638;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32935_t1_0638_0000_4

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Moret, 27 plu. II] (1)

« Liberté, Egalité, Vive la République.

Législateurs,

Vous avez sagement décrété que tous les patriotes seroient invités de fournir aux défenseurs de la République des objets d'habillemens.

Le Comité de surveillance et révolutionnaire de la commune de Moret, chef lieu de canton, département de Seine-et-Marne, toujours animé de l'amour sacré de la Liberté, s'est non seulement empressé de seconder les intentions de la Convention nationale en prévenant les citoyens de sa commune, mais bien tous ceux de celles qui font partie du même canton, et le comité a vu, avec la plus vive satisfaction, ces citoyens se rendre dans son sein, avec non moins de générosité que de patriotisme, pour y faire leur offrande, qui consistait en 733 chemises, 5 draps, 16 paires de souliers, 2 paires de guêtres, une bonne quantité de charpie et de vieux linge, argent non monnoyé : 3 marcs 7 onces 2 gros. Argent monnoyé : 61 l. 3 s., et en assignats 470 l. 15 s.

Le Comité s'est aussi vivement occupé, au désir de la Convention nationale, d'échanger en or et en argent, pour des assignats, la somme de 7.711 l. 10 s. Son attention s'est encore scrupuleusement portée à s'emparer chez les détenus dans les maisons d'arrêt et autres particuliers, de 44 marcs 4 onces 5 gros d'argenterie armoriées; argenterie d'église : 95 marcs 1 once 7 gros; galons et étoffes en or desdites églises : 24 marcs 4 onces; le tout déposé par le Comité, au district de Nemours, à l'exception d'une seule commune du canton qui se réserve de faire elle-même, à son district, le dépôt de ses dons.

C'est donc, Citoyens législateurs, en dictant du haut de la Montagne, vos sages décrets, que vous inspirez, aux vrais sans-culottes, cet exemple de la généreuse *Camille*, ce courage fortement prononcé de vivre libre ou mourir et que vous cimenter sur une base inébranlable, le bonheur suprême de tout Français vraiment républicain.

Recevez, Citoyens législateurs, le faible tribut de l'hommage le plus pur du comité sur vos glorieux et pénibles travaux; ne quittez votre poste, au nom de la République entière, que lorsqu'il n'y aura plus ny despotes, ny tyrans couronnés, ny factions liberticides, et nous ne poserons les armes qu'à cette glorieuse et mémorable époque : nos vœux nous rendent impatiens de voir le moment heureux de ce grand événement. S. et F. »

LEDOZ, LECOQ, DOUST, MICHON, ROUNILLET, CAILLOT, VIEUX, CODAY, SAFFAT, GARNIER (présid.).

14

Le citoyen Bilhon, agent national de la commune de Sauveterre, envoie le détail des dons récemment faits à la patrie. Ces dons consistent en un cavalier jacobin, armé et équipé aux frais de la société de ces braves montagnards, deux ballots contenant cent deux bonnes che-

mises, beaucoup de linge fin, et une grande quantité de charpie, préparée par les citoyennes; le tout pour être distribué à nos frères d'armes du 6^e b^{on} du Bec d'Ambès, qui ont si glorieusement concouru à chasser les ennemis des murs de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Sauveterre, 26 plu. II] (2)

« Citoyens représentants,

L'agent national de la commune de Sauveterre, chef lieu de canton, district de la Réole, département du Bec d'Ambès, toujours attentif à la marche du gouvernement révolutionnaire, à la propagation des principes républicains et à la destruction totale des préjugés fanatiques, a cru devoir un instant fixer votre attention sur les principes civiques et les mesures révolutionnaires, qui animent tous les habitants de sa commune.

Je ne vous dirai pas que l'arbre infecté par les vapeurs pestilentielles du Marais a été indignement renversé, et que celui de la Montagne lui a été solennellement substitué. Je ne vous dirai pas non plus que les registres de la Société Montagnarde, datés sous l'existence du parti girondin et brissotin ont été livrés aux flammes par délibération de cette même Société, tous ces faits ont déjà reçu une insertion honorable dans le Bulletin. Mais, Citoyens Représentants, je dois vous dire, et vous faire le tableau des actions civiques, et des généreux sacrifices que vient encore de faire cette commune pauvre en fortune, mais riche en civisme.

1) L'argenterie du culte a déjà fait route vers la Monnaie, et nos concitoyens n'ont pas murmuré un seul instant, grâce aux instructions salutaires des bons sans-culottes de la Société populaire; ce n'est pas tout, les républicains de la commune, ont creusé le tombeau du fanatisme, en plantant un jour de décade l'arbre de l'égalité dans le même endroit où existoit une croix, la croix n'a pu prendre racine, mais l'arbre de l'égalité a déjà pris, j'ai pensé qu'un pareil acte de la raison étoit digne d'obtenir une place dans le Bulletin de la Convention nationale.

2) Un cavalier jacobin armé et équipé aux frais de la Société Montagnarde, sera bientôt prêt à partir pour nos frontières; en l'offrant à la patrie, la Société populaire lui a fait prêter le serment de maintenir de tout son pouvoir la République française, une et indivisible, de combattre à mort les esclaves des tyrans couronnés, de ne revenir dans ses foyers qu'après n'avoir plus d'ennemis à vaincre, enfin de ne jamais rendre les armes. *Tel est le serment.*

3) Deux ballots contenant 102 bonnes chemises avec beaucoup de linge fin usé, sont déjà partis pour nos braves frères d'armes du 6^e bataillon du Bec d'Ambès, qui ont glorieusement concouru à chasser les cohortes étrangères des murs de l'infâme Toulon (victoire que nous avons solennellement célébrée). Une quantité proportionnée de charpie, préparée par les citoyennes républicaines, ont (sic) aussi accompagné cet envoi.

(1) P.V., XXXII, 390. B^{on}, 18 vent. (2^e suppl.); J. Sablier, n° 1173.

(2) C 293, pl. 965, p. 14.

(1) C 293, pl. 965, p. 13.